



Date : 23/06/2006

## Améliorer L'Intégration De La Lecture Publique Dans Les Politiques Culturelles Des Pays Francophones En Développement

*UN PROGRAMME BASE SUR 20 ANNEES D'EXPERIENCE DANS 18 PAYS D'AFRIQUE, DE L'OCEAN INDIEN, DES CARAIBES ET DU PROCHE ORIENT*

**ERIC WEBER**

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE  
13 QUAI ANDRE CITROËN  
75015 PARIS

<b>Meeting:</b>	<b>81 Libraries for Children and Young Adults with Reading (part 1)</b>
<b>Simultaneous Interpretation:</b>	No

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 72ND IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL  
20-24 August 2006, Seoul, Korea  
<http://www.ifla.org/IV/ifla72/index.htm>

### *Abstract / Resume*

*La question de la lecture publique – c'est-à-dire de l'accès aux ouvrages, aux journaux et à l'information en général – représente un enjeu majeur dans les pays en développement.*

*La lecture publique ne se substitue pas aux politiques d'éducation ou d'alphabétisation. Elle se situe au-delà parce qu'elle inscrit concrètement l'accès au savoir dans la réalité quotidienne et donne à tout un chacun l'opportunité d'une ouverture sur le monde.*

*Elle répond à une véritable attente des populations, notamment celles des zones les plus reculées, comme en témoignent près de trois millions d'entrées annuelles et plus d'un million de livres prêtés par an dans les deux cent treize Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) mis en place par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans dix-huit pays d'Afrique, de l'Océan Indien, des Caraïbes et du Proche-Orient.*

*Outre l'accès aux livres et journaux, les CLAC permettent l'accès aux médias (radio, télévision, vidéo), aux outils informatiques, voire à l'Internet. Plus que de simples bibliothèques, ces centres sont de véritables lieux d'animation culturelle qui accueillent des conférenciers, des manifestations théâtrales ou musicales, des séances de formation (santé, agriculture...).*

*Face au succès rencontré par le programme CLAC, de nombreux gouvernements des pays francophones en développement ont entrepris de développer une véritable politique de lecture à l'échelle nationale.*

*Bibliothèques publiques, lecture publique, politiques nationales, pays en développement, Afrique, milieu rural, Organisation internationale de la Francophonie, CLAC, Francophonie*

## UNE METHODE BASEE SUR VINGT ANS D'EXPERIENCE

En dépit du développement rapide des technologies de l'information et de la communication le livre continue à jouer un rôle déterminant de transmission et de diffusion des connaissances. A l'échelle du citoyen, l'accès à l'écrit et la maîtrise de la lecture sont considérés comme un facteur d'intégration d'autant plus déterminant que, dans nos les Etats modernes, l'exercice de la citoyenneté est fondé sur l'appropriation d'une tradition écrite qui régule la vie sociale, politique et économique. Aussi, l'accès au livre constitue-t-il un des éléments clé de l'exercice de la démocratie. Or, pour les pays francophones en développement, le livre demeure un produit rare et le plus souvent inaccessible.

Jusqu'au début des années 80, l'essentiel des efforts déployés dans ces pays en matière de lecture publique concernait presque exclusivement les grandes villes, grâce au soutien décisif de la coopération française. En milieu rural, les rares actions déployées dans ce domaine s'adressaient principalement aux bibliothèques scolaires de quelques établissements importants.

Les réseaux de Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a déployés, à partir de 1986, ont été précisément conçus pour palier à cette absence quasi-totale d'infrastructures culturelles en dehors des centres urbains. Les deux premiers réseaux ont été inaugurés au Bénin. Ils ont été suivis de deux autres au Sénégal, dans les régions de Thiès et de Kolda.

<b>ANNEE DE CREATION</b>	<b>PAYS</b>	<b>NOMBRE DE CENTRES</b>
1986	Bénin	20
1988	Sénégal	16
1989	Burkina Faso	17
1990	Côte d'Ivoire	10
1991	Niger	12
	Congo	10
1992	Rwanda	10
	Burundi	10
1993	Gabon	9
	Maurice	15
1994	Comores	10
1996	Guinée	10
1997	Mauritanie	10
	Togo	10
2000	Haïti	10
2001	Tchad	10
2002	Liban	14
2002	Madagascar	10

Avec plus de 200 centres en activité dans 17 pays, le programme " Clac " constitue la principale initiative de lecture publique qui soit implantée en dehors des centres urbains, et qui confie la gestion et l'animation de ses centres à un personnel local.

C'est enfin un programme qui, par son adaptation constante aux changements de contexte, a su pérenniser ses interventions sur une aussi longue durée, phénomène relativement rare dans les interventions de coopération.

## DESCRIPTION

Bibliothèques publiques et lieux de convivialité, les CLAC sont susceptibles de répondre aux besoins d'une agglomération de 5 à 25.000 habitants. Quel que soit le pays, le bâtiment abrite un espace d'au moins 80 m<sup>2</sup> dédié à la bibliothèque et un autre, souvent plus spacieux, pour les animations culturelles.

L'équipement « type » d'un Clac comprend :

- une collection d'environ 2500 ouvrages, équipés pour le prêt, systématiquement reliés pour résister à une utilisation intensive et, souvent, à des conditions climatiques extrêmes ;
- des abonnements à des journaux et revues locales et internationales ;
- une cinquantaine de jeux de société et de jouets éducatifs ;
- une cellule pédagogique comprenant des outils didactiques et des ouvrages de méthodologie pour le personnel enseignant ;
- du matériel audiovisuel : téléviseur, parabole, magnétoscope et petite sonorisation.

Les centres sont organisés en réseaux, constitués d'une dizaine d'unités réparties dans une région, une province ou plus rarement un pays. Facteur de cohérence, la mise en réseau crée une dynamique de partage et d'émulation entre les CLAC.

Le coordonnateur, responsable du réseau, visite très régulièrement chaque centre, à la fois pour vérifier la qualité du travail des animateurs locaux mais aussi pour faire circuler des ouvrages de la collection itinérante ou des équipements comme le matériel de projection pour le cinéma en plein air.

## METHODE, CONCEPT ET OUTILS

Au départ, le mode de fonctionnement des CLAC s'est fortement inspiré des modèles français et canadien de lecture publique. Avec le temps, le programme a développé sa propre méthodologie et mis en place un ensemble de règles et d'outils communs à tous les centres en activité, quel que soit le pays.

Notre approche, parfois peu académique, mais toujours inspirée de réalités du terrain, est extrêmement concrète. Notre préoccupation constante est d'obtenir, pour chaque réseau, un impact significatif sur les populations desservies.

Incapable de s'autofinancer, la lecture publique est, par nature, dépendante de subventions, qu'elles proviennent de l'Etat, des collectivités ou de partenaires. Dans les pays du Sud plus qu'ailleurs, cet argent est rare et les besoins sont abondants. Pour emporter l'adhésion des décideurs politiques ou économiques, les persuader d'investir dans la lecture, nous avons l'obligation de justifier ces investissements en obtenant un prix de revient par usager compatible avec les ressources locales.

Cette obligation de résultat est pour nous la condition *sine qua non* d'un développement des bibliothèques publiques dans les pays francophones en développement. Malheureusement, on y rencontre encore trop souvent des opérateurs pour lesquels le simple fait de créer une bibliothèque dans un environnement dépourvu de livres suffit pour répondre à un besoin de lecture considéré comme *inné*.

Au contraire, l'expérience de l'OIF a démontré que la mise en œuvre et surtout la pérennisation d'une bibliothèque est d'autant plus complexe à réaliser que l'écrit est absent des localités qu'elle dessert.

## **LE PARTAGE DES RESPONSABILITES**

La création d'un réseau CLAC se fait toujours à la suite d'une requête exprimée par un Etat, le plus souvent par l'intermédiaire du ministère ayant la Culture dans ses attributions, et donc la tutelle sur la lecture publique.

C'est le ministère qui a la responsabilité de la mise en place du réseau. Il est accompagné par l'OIF qui fournit les dotations de départ en livres et en équipements et qui apporte son expertise pour la formation de cadres nationaux.

Une fois le réseau installé, le programme est totalement intégré dans la politique culturelle du pays qui lui alloue une ligne budgétaire propre et qui rémunère le personnel technique d'encadrement.

En accord avec l'Etat concerné et sous certaines conditions, l'OIF apporte une contribution financière annuelle aux frais de fonctionnement des réseaux, soit, pour l'essentiel, les dépenses liées aux tournées des coordonnateurs, à l'abonnement aux journaux locaux, à l'achat d'ouvrages publiés localement, à l'organisation d'activités socioculturelles et à la maintenance des équipements audiovisuels.

La localité d'accueil forme un comité de gestion composé de représentants des différents secteurs d'activité de la localité (autorités administratives, associations, enseignants, etc.). Ce comité supervise les aspects administratifs et de gestion.

C'est également la localité qui doit mettre à disposition un bâtiment adapté, s'occuper de son entretien et de son fonctionnement (électricité, gardiennage...). Elle a également en charge la nomination de deux animateurs bénévoles qui viennent épauler un animateur permanent, rétribué, selon les pays, par la localité ou le ministère. Ils définissent ensemble les principales activités du Clac.

## **UNE SELECTION MINUTIEUSE DES BIENS CULTURELS**

La constitution des collections d'ouvrages fait l'objet d'un soin extrême car à l'exception des ouvrages de référence ou des œuvres classiques, chaque fonds d'ouvrage est spécifique à un pays, voire à une région de ce pays.

Les procédures de sélection tiennent compte d'une multitude de critères liés au contexte géographique et historique, aux profils des futurs usagers et aux besoins qu'ils auront exprimés. Nous favorisons systématiquement les ouvrages édités localement, qu'ils soient en français ou en langues nationales.

En général, les ouvrages sont d'accès facile, de lecture aisée et souvent très illustrés, surtout pour les ouvrages jeunesse qui constituent 60% des fonds.

Avant d'être acheminés dans les réseaux, les livres sont envoyés, pour traitement et consolidation, dans une entreprise spécialisée. En procédant de la sorte, le prix du livre est doublé, mais sa durée de vie est multipliée par dix.

C'est à nouveau sur la base de notre longue expérience dans le domaine que l'OIF a opté pour une politique d'acquisition très rigoureuse de livres neufs et de grande qualité. C'est un atout majeur, un élément indispensable dans le dispositif mis en place par les centres pour séduire et surtout fidéliser leur clientèle.

Contrairement à une idée encore trop répandue, la pénurie de livres dans les pays du Sud ne peut justifier qu'on leur envoie, parfois massivement, des ouvrages issus de stocks d'invendus ou mis au rebut par les bibliothèques de pays plus nantis.

Les rayonnages auront beau être remplis, si les livres ne sont pas adaptés au lectorat potentiel, la bibliothèque ne sera pas fréquentée. Or, il faut comprendre que pour quelqu'un qui n'est pas un professionnel du domaine, l'échec de la bibliothèque ne sera pas attribué à la qualité de la collection, il viendra malheureusement renforcer chez eux le faux cliché «du pays de tradition orale où le livre n'intéresse personne ».

### **UNE ADAPTATION CONSTANTE AU CONTEXTE**

A quelques exceptions près, les pays francophones en développement ne disposent pas de filière de formation professionnelle dans le secteur de la lecture publique. Les compétences dans le domaine, déjà rares en milieu urbain, sont inexistantes en milieu rural.

C'est ce qui nous a conduit à centraliser, au niveau des ministères de tutelle et plus rarement de l'OIF, tous les services qui requièrent une expertise technique spécifique. Tout est fait pour permettre aux animateurs du Clac de se consacrer aux services offerts au public et à l'organisation d'animations culturelles.

Les animations culturelles sont un élément essentiel du programme. Elles prennent la forme de concours, de projections de films, de conférences ou encore de spectacles. Elles sont indispensables pour que le CLAC joue pleinement son rôle de développement social et, pour que son appropriation par la localité ne soit pas une vue de l'esprit, il faut que l'ensemble de la population y ait accès, y compris les personnes qui ne maîtrisent pas l'écrit. Dans le cas contraire, le Clac risque fort d'être ressenti comme un lieu réservé aux scolaires ou aux élites, surtout dans les régions où les taux d'alphabétisation et de scolarisation sont peu élevés.

Pour éviter que la bibliothèque soit perçue comme une extension des établissements scolaires et pour faire du livre un objet familier, les animations et l'utilisation de jeux de société dans la bibliothèque sont pratiquées couramment dans l'ensemble des CLAC. C'est d'ailleurs ce qui explique que les responsables des Clac sont appelés « animateurs » et non pas « bibliothécaires ».

Parce qu'ils touchent une large population dans des zones souvent défavorisées, les CLAC constituent des outils puissants au service d'opérateurs du développement, principalement dans le domaine de la santé. Parmi d'autres, le PNUD, l'UNICEF, la FNUAP et la FAO sollicitent régulièrement les services du Clac dans de nombreux pays. Des résultats significatifs ont ainsi été relevés en matière de vaccination infantile, de lutte contre l'excision, les grossesses précoces ou encore les maladies sexuellement transmissibles (MST/SIDA).

## DES RESULTATS CONCRETS ET MESURABLES

Les formulaires de statistiques de fréquentation sont des outils essentiels à la bonne gestion des CLAC. Les animateurs relèvent chaque jour tous les éléments qui permettent de faire un diagnostic précis sur le fonctionnement de leur centre. Ces statistiques quotidiennes sont compilées mensuellement avant d'être transmises au comité de gestion de la localité et au ministère de tutelle.

Ces résultats sont validés au cours des visites mensuelles du coordonnateur et des tournées annuelles d'évaluation menée conjointement par le ministère de tutelle et l'OIF.

Le nombre d'abonnés annuels et le nombre de prêts d'ouvrages sont une bonne base de comparaison entre les centres d'un même réseau. Il faut toutefois pondérer ces résultats en fonction de différents facteurs liés à l'environnement physique ou au contexte culturel dans lesquels les centres sont intégrés.

La taille de la localité a bien évidemment une très grande influence. Ainsi, au Sénégal, les CLAC sont installés dans des villages dont la population dépasse rarement 6.000 habitants alors qu'au Togo, les localités en ont souvent plus de 20.000.

L'absence d'électricité dans les foyers a une influence directe sur les habitudes de lecture. C'est par exemple le cas du Tchad et de la Guinée dont les prêts d'ouvrages sont relativement réduits par rapport au nombre d'utilisateurs qui privilégient les consultations sur place grâce aux équipements solaires du Clac.

Si les taux de scolarisation et d'alphabétisation varient selon les pays, ils peuvent également varier du simple au triple selon les régions d'un même pays, voire selon les villages d'une même région. Pour permettre les comparaisons et fixer des objectifs de fréquentation, ce sont alors les effectifs scolaires qui servent de référence.

Encore faut-il que les cycles d'enseignement se fassent dans la ou les langues présentes dans les collections d'ouvrages. Pour l'exemple, à Madagascar et à Haïti, ce sont les langues nationales (le malgache et le créole) qui sont utilisées comme langue d'enseignement des élèves du primaire. Les livres en langues nationales, les contes illustrés et les bandes dessinées sont alors les ouvrages les plus sollicités. Dans le même esprit, c'est l'apport de livres en anglais à Maurice ou en arabe au Liban et en Mauritanie qui ont permis à ces pays d'augmenter sensiblement la fréquentation de leurs centres.

Selon notre expérience, c'est seulement dans la phase de démarrage des bibliothèques que le contexte culturel a une réelle influence sur les attitudes du lectorat potentiel vis-à-vis du livre et du centre de lecture. Après une période d'adaptation où les animateurs développent des stratégies spécifiques à leur milieu, la plupart des différences entre les pays s'estompent et les indicateurs de fréquentation deviennent très similaires. Pour l'exemple, dans certains pays africains les animateurs et les comités de gestion ont du faire un travail de sensibilisation spécifique auprès des parents pour que les jeunes filles soient autorisées à fréquenter le Clac. Il faut alors moins d'une année pour installer durablement un équilibre entre les genres dans la fréquentation.

Cette constance dans les attitudes vis-à-vis de la lecture nous permet de fixer comme objectif, quel que soit le pays concerné, un taux d'abonnement minimal aux services de la bibliothèque qui corresponde à 25% de la population scolaire de la localité concernée. Il est rare que cet objectif ne soit pas atteint, le taux moyen constaté pour l'ensemble des réseaux Clac dépasse les 40%, y compris les 22% d'abonnés qui ont plus de 18 ans.

➤ **Fréquentation des bibliothèques : compilation réalisée en 2005 à partir des résultats obtenus sur trois ans (2002, 2003, 2004).**

<b>Pays (10 centres)</b>	<b>Entrées annuelles</b>	<b>Abonnés annuels</b>	<b>Prêts annuels de livres</b>
Bénin (Mono)	124.578	8046	60.660
Bénin (Atacora)	168.838	7.822	33.170
Burkina Faso (Est)	121.593	8.260	72.589
Burkina Faso (Ouest)	131.126	4.864	58.954
Burundi	109.500	6449	24.060
Comores	82.569	6.284	32.736
Côte d'Ivoire	168.745	8.885	71.237
Gabon	151.996	21.074	89.270
Guinée	255.315	17.737	60.750
Haïti	145.898	5.979	72.895
Liban	186.198	10.086	47.036
Madagascar	188.052	7.360	74.475
Maurice	102.665	5.147	104.714
Mauritanie	95.562	5.765	11.889
Niger	141.976	7.888	80.406
Sénégal (Kolda)	94.248	6.240	31.999
Sénégal (Thiès)	107.172	4.814	14.918
Tchad	164.400	11.039	66.189
Togo	346.731	15.534	96.899
<b>TOTAL</b>	<b>2.887.162</b>	<b>169.273</b>	<b>1.109606</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>151.955</b>	<b>8.909</b>	<b>58.400</b>

NB : La transmission des statistiques pour le Rwanda et le Congo est actuellement suspendue

Les animations culturelles font également l'objet d'un recensement régulier. Les données qui suivent concernent uniquement les conférences, les projections de films ou les spectacles organisés dans la salle d'animation qui est contiguë à la salle de lecture.

<b>Pays (10 centres)</b>	<b>Manifestions par an</b>	<b>Public par an</b>
Bénin (Mono)	1.546	65.541
Bénin (Atacora)	2.745	109.894
Burkina (Est)	1.399	73.568
Burundi	1875	99.577
Burkina (Ouest)	1.253	58.102
Comores	333	16.470
Côte d'Ivoire	1 353	60 912
Gabon	1.569	99.150
Guinée	4.097	190.153
Haïti	1.186	109.932
Liban	1.322	32.055
Madagascar	1.772	122.990
Maurice	1.695	27.624
Mauritanie (2002)	1.273	33.606
Niger	1.436	194.290
Sénégal (Kolda)	1.504	56.565
Sénégal (Thiès)	1.155	47.739
Tchad	1.445	184.899
Togo	1.831	111.285
<b>TOTAL</b>	<b>30.749</b>	<b>1.584.420</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>1618</b>	<b>83.390</b>

## L'APPUI AUX POLITIQUES NATIONALES DE LECTURE PUBLIQUE

Le programme CLAC a prouvé qu'il était possible d'implanter avec succès des structures de lecture publique en dehors des grands centres urbains des pays du Sud.

Toutefois, si les résultats atteints par les réseaux de Clac sont très satisfaisants en terme de fréquentation et de services rendus aux populations, il faut reconnaître que jusqu'à un passé récent, ils n'avaient pas amené les pays bénéficiaires à développer de vrais réseaux de lecture publique couvrant l'étendue de leur territoire.

C'est ce constat qui a conduit l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à créer un programme d'appui spécifique pour les Etats qui souhaitent se doter d'une politique nationale dans le domaine de la lecture publique.

Le modèle de développement proposé à ces pays s'inspire largement du concept, de la méthodologie et du savoir faire acquis dans le cadre du programme Clac. Il est également issu de nombreuses séances de travail avec les principaux bailleurs institutionnels que sont la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Ces derniers sont unanimement disposés à financer la création de bibliothèques à l'échelle d'un pays si tant est que la lecture publique soit clairement présentée comme une des priorités du pays concerné et que le ministère de tutelle aie la capacité technique de faire aboutir le projet.

C'est là tout l'objet du programme d'appui de l'OIF : faire en sorte que les pays se dotent d'une loi portant sur l'intégration de la lecture publique dans leur politique culturelle et sur la création d'un centre national spécifiquement dédié à son développement. Emanation de la volonté politique du gouvernement, dotées d'une personnalité juridique propre et d'un budget de fonctionnement, ces structures nationales deviennent ainsi l'interlocuteur naturel des partenaires techniques et financiers.

Depuis le lancement de ce programme en 2003, quatre pays qui bénéficient du soutien de l'OIF se sont ainsi dotés d'un cadre législatif et d'une structure de tutelle : la Mauritanie en 2003, le Burkina Faso en 2004, Haïti et Madagascar en 2005. Le Burundi, le Rwanda et Maurice seront les prochains bénéficiaires du programme.

Pour chacun de ces pays, il a d'abord fallu, dans un premier temps, inventorier puis évaluer avec précision le fonctionnement et l'impact de l'ensemble des bibliothèques publiques existantes afin de documenter le dossier de requête à soumettre ultérieurement aux ministères techniques et aux bailleurs potentiels.

Dans un deuxième temps, il s'agit pour l'OIF d'accompagner le ministère de tutelle lors de séances d'information sur les enjeux que représente la mise en œuvre d'un réseau national de lecture publique. Ce travail de sensibilisation est fait auprès des ministères directement concernés par le projet (éducation, développement rural, économie et planification) et des partenaires techniques ou financiers (système des Nations Unies, Union Européenne, Banque Mondiale, coopérations bilatérales...).

A la suite de ces consultations, c'est à l'Etat concerné de déterminer le cadre juridique et les statuts de la structure de tutelle : une direction intégrée au ministère de la Culture comme en Mauritanie et à Haïti ou un organisme d'Etat comme au Burkina Faso et à Madagascar.

Pour l'essentiel, les domaines d'intervention de l'OIF se rapportent à l'aménagement et l'équipement des infrastructures allouées au centre national, à l'élaboration de sélections bibliographiques et à la constitution d'une collection témoin ; à la formation du personnel affecté au centre national dans les domaines de la sélection et du traitement du livre.